

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

18 Février 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 14

Exprimés : 17

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mrs LOCRET, WALTER, VALLEE ; Adjoint

Mmes BRUNET, CHRETIEN, GAUDIN, KICA, PLOUY,

Mrs BRUNET, FOUCHER, LAURENT, MARIE, RIDEL.

Absents excusés : Mme VOLLAIS, Mrs KECHICHIAN,
LAMOTTE, PILLET, TORRES.

Mme VOLLAIS donne pouvoir à Mme PLOUY.

Mr KECHICHIAN donne pouvoir à Mr LOCRET.

Mr TORRES donne pouvoir à Mme GAUGAIN.

Secrétaire de séance : Madame KICA.

Le procès-verbal de la séance du 22/12/08 est approuvé.

N° 1 – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de répondre à l'accroissement de l'activité du service du fait du ménage à faire dans le nouveau point garde médical,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

Article 1^{er} : D'augmenter à compter du 1^{er} Mars 2009, un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 1h00 par semaine, donc le poste passe de 20/35^{ème} à 21/35^{ème}.

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Article 3 : Demande à Madame le Maire ou son représentant de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Article 4 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'ADOPS pour le remboursement des frais de ménage.

N° 2 – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à l'embauche d'une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi à raison de 20h00 hebdomadaire pendant un an et une autre pendant 6 mois pour palier le manque de personnel des services techniques. Ce type de contrat est aidé à 80 % ou 90 % (suivant l'âge de la personne recrutée) par un remboursement de l'Etat au niveau du salaire, les charges patronales restant à la charge de l'employeur. Restent également à la charge de l'employeur les coûts de la formation, qui peuvent être subventionnés par le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'embaucher une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi pendant un an et une autre pendant 6 mois pour une durée hebdomadaire de 20h00 pour chacune,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ces contrats.

N° 3 – ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER A L'ALD :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion en date du 16/05/08 concernant le vote des subventions aux associations, il avait décidé que les associations ayant une subvention supérieure à 4 000 € verraient siéger un membre du conseil municipal à leur conseil d'administration.

Monsieur LOCRET se porte candidat à cette élection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Monsieur LOCRET pour siéger à l'ALD.

N° 4 – ELECTION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU CONSEIL DES JEUNES :

Monsieur VALLEE, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu que deux conseillers municipaux siègent au conseil des jeunes.

Messieurs LAURENT et RIDEL se portent candidats à cette élection en tant que membres titulaires et Madame KICA se porte candidate en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Messieurs LAURENT et RIDEL pour siéger au conseil des jeunes en tant que membres titulaires et Madame KICA en tant que suppléante.

N° 5 – ENCOMBRANTS : SECURITE ET SALUBRITE :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que jusqu'à présent la mairie procède au ramassage des encombrants 2 fois par an par le biais du SIVU. Le problème qui se pose est que cela dure pendant toute la semaine à chaque ramassage, et que la responsabilité de la mairie est engagée tant au niveau sécurité que salubrité. Il propose donc d'ouvrir un débat pour savoir ce que le Conseil Municipal souhaite faire : soit on maintient le ramassage 2 fois par an, soit on le fait 1 fois par an, soit on le supprime.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, propose à la majorité de maintenir le ramassage des encombrants mais sous certaines conditions, notamment de le faire par secteur.

Madame le Maire propose de créer un groupe de travail inter-commissions qui sera chargé de trouver des solutions, notamment en terme d'écologie, afin que le Conseil Municipal puisse se positionner sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un groupe de travail pour apporter des réponses à ce problème.

N° 6 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE POINT INFO 14 ET D'UN OFFICE DE TOURISME :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Copadoz a pour projet de créer un point info 14 et un office de tourisme à la place de l'actuelle bibliothèque, qui déménagera lorsque les nouveaux locaux de Copadoz seront terminés. Ces deux entités auront pour but de répondre à un manque. En effet, l'office de tourisme apportera une réponse aux touristes qui souhaitent trouver une solution pour le couchage, la restauration, les visites, etc ; et le point info 14 regroupera tous les services avec lesquels des conventions auront été passées tels que par exemple l'ANPE, les ASSEDIC, la CAF, la CNAM et tout autre service public ou parapublic, et ainsi les personnes qui le désirent pourront effectuer toutes leurs démarches en un même endroit et sur place. Le financement est prévu par Copadoz, cependant la commune de Dozulé participera aux travaux d'infrastructures étant propriétaire du bâtiment. Le personnel employé pour ces deux entités dépendra de Copadoz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable quant à l'installation d'un point info 14 et d'un office de tourisme dans les locaux de l'actuelle bibliothèque,

Accepte de financer une partie des travaux nécessaires à l'aménagement de ces deux bureaux.